

**DOSSIER DE CANDIDATURE
A UN POSTE D'ATTACHE TEMPORAIRE D'ENSEIGNEMENT ET DE
RECHERCHE (ATER) à l'Ecole normale supérieure**

A n n é e u n i v e r s i t a i r e 2 0 1 7 - 2 0 1 8

NOM.....
Prénom :

*Pour compléter
ce cadre, se référer
strictement
à la liste des
emplois publiés par
l'ENS.*

Département :

Situation actuelle (cocher la case correspondante)

- Fonctionnaire de catégorie A (2.1)
 Enseignant chercheur de nationalité étrangère (2.3)
 Doctorant devant soutenir sa thèse dans un délai d'un an. (2.5)
 Titulaire d'un doctorat (2.6) Titulaire d'une HDR (2.6)
 A.T.E.R (renouvellement)

1- LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Dossier de candidature commun à tous les candidats:

1. Etat civil et coordonnées (annexe 2)
2. Déclaration de candidature (annexe 3)
3. Notice individuelle (annexe 4) et CV étendu, incluant la liste des travaux et articles, un résumé ou un plan détaillé de la thèse ainsi qu'un projet de recherche
4. Copie d'une pièce d'identité avec photographie (**Carte d'Identité ou passeport en cours de validité**)
+ Les documents correspondant à votre situation au moment du dépôt du dossier (voir ci-dessous annexes 5, 6 et 7).

PREMIER RECRUTEMENT

Cocher la case correspondant à votre situation à la date de clôture des candidatures.

☐ **ARTICLE 2 – 1*** : **FONCTIONNAIRE** titulaire ou stagiaire de catégorie A de l'Etat, des Collectivités Territoriales ou d'un établissement public en dépendant étant **INSCRIT en vue de la préparation d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches** ou, étant déjà docteurs, s'engager à présenter un concours de l'enseignement supérieur. *Sont notamment concernés les titulaires de l'Agrégation, du CAPES*

- Copie d'un arrêté de nomination ou de promotion précisant le grade
- Demande de détachement pour les fonctionnaires titulaires
- Demande de congé sans traitement pour les fonctionnaires stagiaires.
- **Pour les non Docteurs** : Copie du DEA ou du MASTER ou, si dispense, tout document attestant de la dispense. **et** Copie d'inscription en Doctorat ou Habilitation à Diriger des Recherches
- Pour les Docteurs : Copie du doctorat ou de l'HDR et engagement à se présenter à un concours de recrutement dans l'enseignement supérieur.

☐ **ARTICLE 2 - 3** : **ENSEIGNANT ou CHERCHEUR de nationalité étrangère** ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement ou de recherche **pendant deux ans (à temps plein) ET TITULAIRE D'UN DOCTORAT**

- Photocopie du Doctorat ou d'un diplôme équivalent
- Pièces justificatives attestant de **2 années d'enseignement ou de recherche** dans un établissement étranger d'enseignement supérieur

☐ **ARTICLE 2 - 5** : **ETUDIANT n'ayant pas achevé le doctorat**

- Copie du DEA ou MASTER ou, si dispense, tout document attestant de la dispense
- Inscription en Doctorat de l'Enseignement Supérieur Français au sens du Décret n°2013-756 du 19 août 2013 et à l'arrêté du 25 mai 2016. (attestation de scolarité, carte d'étudiant)
- Attestation du Directeur de thèse précisant que la soutenance aura lieu dans un délai de un an.
Le document doit **impérativement** comporter **le visa et le tampon du Directeur de thèse (cf annexe 6)**.

☐ **ARTICLE 2 - 6** : **TITULAIRE DU DOCTORAT OU DE L'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES :**

- Photocopie du doctorat ou de l'habilitation à diriger les recherches
- Engagement à se présenter à un concours de recrutement dans l'enseignement supérieur **(cf annexe 5)**.

• *Art. 2-1 : Les titres et diplômes étrangers peuvent, pour l'application de l'article 2, être admis en dispense du doctorat par le conseil scientifique. La dispense n'est accordée que pour l'année et le recrutement au titre desquels la candidature est présentée.*

* *Application du recul des limites d'âge pour l'accès aux emplois publics (Service National, Congé Maternité,)*

Une fois la durée maximale atteinte, il n'est plus possible d'obtenir un nouveau contrat en invoquant un changement de situation.

**Attention : les pièces en langue étrangère doivent être traduites.
TOUT DOSSIER INCOMPLET A LA DATE DE CLOTURE SERA DECLARE IRRECEVABLE**

❑ RENOUELEMENT

Vous avez eu un premier contrat (quel que soit l'établissement où vous avez effectué votre première année en qualité d'ATER) en qualité de :

❑ **ARTICLE 2 – 1* : FONCTIONNAIRE** titulaire ou stagiaire de catégorie A de l'Etat, des Collectivités Territoriales ou d'un établissement public en dépendant étant **INSCRIT en vue de la préparation d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches ou**, étant déjà docteurs, s'engager à présenter un concours de l'enseignement supérieur.

- Demande de maintien dans la limite de trois ans ou demande de renouvellement d'un an (4^{ème} année) accompagnée d'une attestation de votre Université (Directeur du Laboratoire, de l'UFR ou Président avec visa et tampon du signataire) précisant que les travaux de recherches justifient votre renouvellement.
- Copie du (ou des) contrat(s) ATER
- Copie d'un arrêté de nomination ou de promotion précisant le grade
- Demande de détachement pour les fonctionnaires titulaires OU demande de congé sans traitement pour les fonctionnaires stagiaires (*cf annexe 7*).
- **Pour les non Docteurs** : Copie du DEA ou MASTER ou, si dispense, tout document attestant de la dispense et Inscription en Doctorat ou Habilitation à Diriger des Recherches (copie carte d'étudiant par ex.)
- **Pour les Docteurs** : Copie du doctorat **et** engagement à se présenter à un concours de recrutement dans l'enseignement supérieur.

❑ **ARTICLE 2 – 3 : ENSEIGNANT ou CHERCHEUR DE NATIONALITE ETRANGERE** ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement ou de recherche **pendant deux ans (à temps plein) ET TITULAIRE D'UN DOCTORAT.**

- Demande de maintien ou de renouvellement (= lettre de motivation sollicitant le maintien dans la limite de trois ans, ou de renouvellement d'un an [4^{ème} année]).
- Copie du (ou des) contrat(s) ATER

❑ **ARTICLE 2 – 5 : ETUDIANT n'ayant pas achevé son doctorat**

- Copie du (ou des) contrat(s) ATER
- Attestation du Directeur de thèse précisant que la soutenance aura lieu dans un délai d'un an. Le document doit **impérativement** comporter **le visa et le tampon du Directeur de thèse (cf annexe 6)**.

❑ **ARTICLE 2 – 6 : TITULAIRE DU DOCTORAT OU DE L'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES :**

- Engagement à se présenter à un concours de recrutement dans l'enseignement supérieur (*cf annexe 5*)
- Copie du (ou des) contrat(s) d'ATER
- Copie du doctorat ou de l'HDR

- *Art. 2-1 : Les titres et diplômes étrangers peuvent, pour l'application de l'article 2, être admis en dispense du doctorat par le conseil scientifique. La dispense n'est accordée que pour l'année et le recrutement au titre desquels la candidature est présentée.*

** Application du recul des limites d'âge pour l'accès aux emplois publics (Service National, Congé Maternité,)*

Une fois la durée maximale atteinte, il n'est plus possible d'obtenir un nouveau contrat en invoquant un changement de situation.

**Attention : les pièces en langue étrangère doivent être traduites.
TOUT DOSSIER INCOMPLET A LA DATE DE CLOTURE SERA DECLARE IRRECEVABLE**

M. - Mme (**barrer les mentions inutiles**)

Nom :

Prénom(s) :

Numéro INSEE: /_

Date de naissance :..... Lieu de Naissance :.....

Nationalité :..... Situation de famille :

Adresse personnelle :

.....

.....

Téléphone personnel :.....

E-mail personnel :

Adresse professionnelle :

.....

.....

Téléphone professionnel:.....

E-mail professionnel :.....

(1) Cocher la case utile.

Je soussigné(e) :

M. - Mme (**barrer les mentions inutiles**)

Nom de famille :

Prénom(s) :

candidat(e) à un recrutement en qualité d'Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche pour l'année universitaire **2017- 2018:**

Certifie sur l'honneur :

O (1) n'avoir jamais bénéficié d'un recrutement en qualité d'ATER dans une Université en France

O (1) avoir déjà été nommé(e) en qualité d'ATER*

Premier recrutement :

- au titre de l'articledu décret n°88.654 du 7 mai 1988 modifié pour une durée de :à compter duétablissement d'affectation :

Eventuellement recrutement(s) suivante(s) :

- au titre de l'articledu décret n°88.654 du 7 mai 1988 modifié pour une durée de :à compter duétablissement d'affectation :
- au titre de l'articledu décret n°88.654 du 7 mai 1988 modifié pour une durée de :à compter duétablissement d'affectation :

*** joindre la copie du (ou des) contrat(s).**

et je reconnais avoir pris connaissance des informations relatives aux obligations statutaires des ATER fixées par le décret n°88-654 du 7 mai 1988 et notamment son article 10 qui stipule que les fonctions d'ATER ne sont pas cumulables avec une activité rémunérée (notamment avec les heures complémentaires d'enseignement).

Fait àle

Signature

(1) Cocher la case utile.

4 NOTICE INDIVIDUELLE – CURRICULUM VITAE

Nom de famille :

Prénom(s) :

Situation ou activité actuelle :

.....

.....

.....

Etablissement actuel d'affectation :

.....

.....

Laboratoire d'accueil École normale supérieure, souhaité par le candidat:

.....

.....

Titres universitaires français :

.....

.....

.....

Etes vous titulaire ⁽¹⁾ du CAPES ? oui non
de l'agrégation ? oui non

 Si vous avez coché la case oui à l'une des deux questions, vous êtes dans l'obligation de candidater au titre de l'article 2-1 : Fonctionnaire de catégorie A.

Diplômes – qualification – titres étrangers :

.....

.....

.....

➔ LE CANDIDAT DEVELOPPERA ENSUITE SON CURRICULUM VITAE SUR PAPIER LIBRE, en y incluant la liste des travaux et articles, un résumé ou un plan détaillé de la thèse ainsi qu'un projet de recherche

(1) Cocher la case utile.

5 ENGAGEMENT A SE PRESENTER
A UN CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

A compléter par tous les candidats à :

- Une premier recrutement au titre des articles :
 - **2-1** : Fonctionnaires de catégorie A
 - **2-6** : Titulaire d'un doctorat ou d'une HDR

- Un renouvellement des :
 - Fonctionnaires de catégorie A
 - Titulaires d'un doctorat ou d'une HDR

Je soussigné(e), M

m'engage à me présenter à un concours de recrutement dans l'enseignement supérieur au cours de l'année universitaire **2017-2018** conformément aux dispositions de l'article 2 du décret 88-654 du 7 mai 1988 modifié.

Fait à, le

Signature du candidat

Tampon de l'établissement ou du laboratoire de recherche :

6 ATTESTATION DU DIRECTEUR DE THESE

A compléter par tous les candidats à un premier recrutement au titre des articles :

- 2-5 : Etudiant non docteur

Je soussigné(e), M.....

Directeur de thèse de M.....

certifie que l'intéressé(e) est en mesure de soutenir sa thèse dans un délai d'un an soit avant le

1^{er} septembre 2018.

Fait à, le

Signature et tampon du Directeur de thèse

NOM PRENOM.....

Adresse Personnelle :.....

.....

.....

N° de téléphone personnel :

à

Monsieur le Recteur de l'académie de,

Division des personnels enseignants

Objet : Demande de **détachement** (pour les fonctionnaires **titulaires**)
Demande de **congé sans traitement** (pour les fonctionnaires **stagiaires**)
pour exercer les fonctions d'Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche.

Je soussigné(e)

Grade : Discipline :

- sollicite mon **détachement** pour exercer les fonctions d'ATER, à l'Ecole normale supérieure,

OU

- sollicite un **congé sans traitement** pour exercer les fonctions d'ATER, à l'Ecole normale supérieure,
durant l'année universitaire **2016-2017**, à compter du

Quotité de travail :

Fait à, le

Signature :

NUMEN :

N° INSEE :